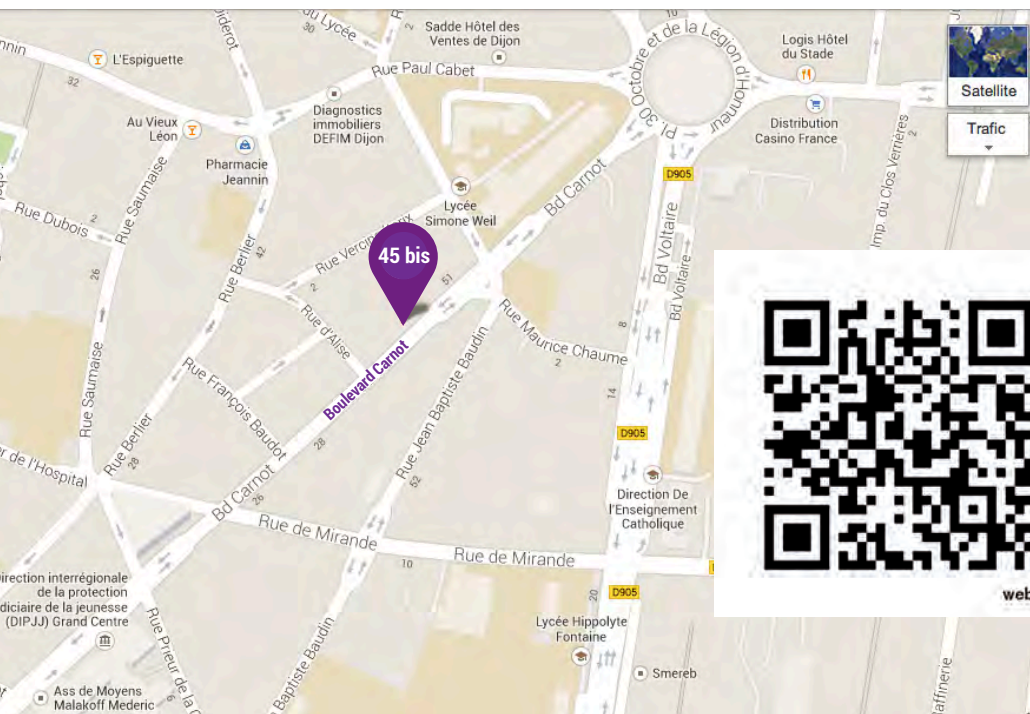


*Être votre avocat, ce n'est pas épouser vos envies  
mais votre cause : c'est rétablir la connaissance de votre liberté  
pour pouvoir vous rétablir dans vos droits.*

- Maître Bruno NICOLLE : 06 08 47 51 73
- Maître Ladice de MAGNEVAL : 06 09 64 03 78

- 45 bis boulevard Carnot - 21000 DIJON
- Téléphone : 03 80 30 53 59
- Fax : 03 80 54 20 02
- Mail : [ladicedemagneval@bmyrielvocats.fr](mailto:ladicedemagneval@bmyrielvocats.fr)
- Site web : [www.bienvenu-myriel-avocats.fr](http://www.bienvenu-myriel-avocats.fr)



*Maintenant,  
vous êtes libre.*



Bruno Nicolle



Ladice de Magneval



Ladice de Magneval



Bruno Nicolle



Ladice de Magneval



Bruno Nicolle



Ladice de Magneval

Nos compétences	Nous intervenons devant...	Pour vous assister dans le cadre...	Notre valeur ajoutée ?
<b>Droit Pénal</b>	Le Délégué du procureur Le Tribunal de police Le Juge de proximité Le Tribunal correctionnel La Cour d'assises Le Juge d'instruction Les services de Police et de Gendarmerie	→ D'un rappel à la loi, d'une composition pénale, d'une médiation pénale → De poursuites pour : - une contravention - un délit (convocation OPJ-CRPC, permanence pénale) - un crime → D'une procédure d'instruction (détention provisoire, contrôle judiciaire) → D'une garde à vue, d'une audition (auteur ou victime)	<b>La disponibilité et la réactivité</b>
<b>Droit de la Famille</b>	Le Juge aux Affaires Familiales La Cour d'Appel (Chambre de la Famille) Le Juge des enfants Le tribunal pour enfants	→ D'un divorce → D'une séparation → D'un PACS (établissement - rupture) → D'une procédure concernant vos enfants (pension, droit de visite et d'hébergement, résidence) → D'une adoption → D'un changement de prénom	<b>Faire comprendre pour choisir et agir</b>
<b>Droit des Affaires</b>	Le Tribunal de Commerce La Cour d'Appel (Chambre commerciale)	→ De conseils → De négociations → De contentieux	<b>La réactivité</b>
<b>Droit du Travail</b>	Le Conseil de Prud'hommes La Cour d'Appel (Chambre sociale)	→ De l'exécution du contrat de travail → De sanctions disciplinaires (avertissement, mise à pied) → D'un licenciement → D'harcèlement → D'accident du travail	<b>L'anticipation</b>
<b>Droit Civil</b>	Le Juge de proximité Le Tribunal d'Instance Le Tribunal de grande Instance La Cour d'Appel (Chambre Civile)	→ Du contentieux des contrats → Du contentieux des obligations → Du contentieux de la responsabilité	<b>L'anticipation et la réactivité</b>
<b>Droit Administratif</b>	Le Tribunal Administratif La Cour Administrative d'Appel	→ Du contentieux des collectivités territoriales → Du contentieux de la fonction publique → Du contentieux de l'environnement → Du contentieux des étrangers → Du contentieux de l'urbanisme	<b>La rigueur et le pragmatisme</b>
<b>Médiation</b>		→ De médiation judiciaire → De médiation conventionnelle	<b>Savoir concilier médiation et contentieux</b>